



# INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

## RAPPORT MORAL – 2018

L'année 2018 a été une année de travail intense pour l'IPJ qui a voulu fortifier son apport scientifique et renforcer son sérieux en mettant l'accent sur l'organisation de plusieurs colloques, en accroissant le nombre de ses publications et son réseau d'experts. C'est grâce à ce travail de fond que l'association a pu rencontrer des élus et les convaincre de reprendre certaines de ses préconisations notamment à l'occasion de l'examen de la réforme de la justice. Par cette œuvre de patience, les idées de l'IPJ continuent de pénétrer peu à peu au Parlement où nous espérons qu'elles finiront ainsi par être un jour, à force de progression, unanimement reprises.

Les passages dans les médias, avec un accroissement considérable cet année du nombre de passages dans les médias écrits, et le rayonnement sur internet, avec l'investissement de nouveaux réseaux sociaux tels qu'Instagram, participent également au travail de persuasion de l'IPJ pour que les idées qu'il défend, et qui reçoivent un large soutien des Français, soient enfin admises.

### DEUX COLLOQUES A LA UNE

#### ○ Colloque sur les Chantiers de la Justice

Ce colloque a eu lieu à l'Assemblée nationale le 5 avril 2018 sous le parrainage de M. le Vice-président de la Commission des lois, **Philippe Gosselin**.

Quatre experts ont présenté les conclusions qu'ils tirent des rapports « Chantiers de la Justice » et ont présenté leurs propositions d'amélioration du système judiciaire.

- ❖ M. le Professeur **Jean Pradel**, Professeur émérite de la Faculté de droit de Poitiers,
- ❖ M. **Jean-Claude Magendie**, Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Paris,
- ❖ M. **Francis Casorla**, Avocat général honoraire à la Cour de cassation,
- ❖ Me **Stéphane Maître**, Avocat au Barreau de Paris

Ces quatre juristes de renom sont intervenus devant un public composé d'élus, de collaborateurs parlementaires, de juristes et de soutiens fidèles de l'IPJ.

○ Colloque « Terrorisme, psychiatrie et Justice »

Ce colloque a eu lieu à l'Espace Grenelle le 21 novembre 2018. Des experts psychiatres et du monde du droit ont confronté leurs regards sur le phénomène de radicalisation.

- ❖ **Me Thibault de Montbrial**, Avocat au barreau de Paris, Président du Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure et membre du conseil scientifique de l'Ecole de Guerre, y a dressé un état des lieux du terrorisme en France.
- ❖ Le **Dr Roland Coutanceau**, Psychiatre, expert judiciaire et Président de la Ligue Française pour la Santé Mentale, y a parlé des problématiques liées à l'expertise psychiatrique des radicalisés.
- ❖ Le **Dr Alexandre Baratta**, Psychiatre, praticien hospitalier en unité de soins intensifs psychiatriques, expert judiciaire, intervenant en maisons d'arrêts et en centres d'accueils et de soins pour toxicomanes, a parlé de l'Immersion en unité pour malades difficiles.
- ❖ **Paul-Vincent Quilichini**, Consultant, Secrétaire général de la Ligue Française pour la Santé Mentale, a traité de la question des radicalisés dans la vie ordinaire.
- ❖ **Dr Theodore Dalrymple**, Psychiatre, anciennement praticien en hôpital et en prison en Angleterre, chercheur au sein de Manhattan Institute et contributeur au City Journal, a ouvert les perspectives en nous offrant le regard d'un praticien étranger.
- ❖ **Me François Falletti**, Magistrat honoraire, ancien procureur général de Paris, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces, avocat associé au barreau de Lyon, a évoqué les problématiques rencontrées par la Justice antiterroriste face aux nouvelles formes de radicalisation.
- ❖ **Me Gilles-William Goldnadel**, Avocat au barreau de Paris, Président fondateur de l'association Avocats sans frontières, a enfin livré, au travers de l'évocation d'affaires emblématiques récentes, les attentes des victimes.

## LES ACTIONS AUPRES DES ELUS

<b>Proposition de loi de défense du droit de propriété et créant un délit d'occupation sans droit ni titre d'un immeuble : audition à l'Assemblée nationale</b>
---

Dans le cadre des travaux réalisés pour la proposition de loi de défense du droit de propriété et créant un délit d'occupation sans droit ni titre d'un immeuble, déposée par le Député LR **Julien Aubert**, le porte-parole de l'Institut pour la Justice, **Me Guillaume Jeanson**, a été auditionné à l'Assemblée nationale.

A cet égard, il a pu suggérer quelques propositions techniques contribuant à renforcer l'efficacité et la sévérité du dispositif envisagé.

Des suggestions qui ont finalement été reprises dans le texte définitif qui a été défendu au début de l'été par le Député devant ses collègues.

## Pour une meilleure information des victimes d'agression : l'Institut pour la Justice a mobilisé les députés

Face à la réalité des agressions violentes, notamment des agressions faites aux femmes, le porte-parole de l'Institut pour la Justice, **Me Guillaume Jeanson**, a écrit à l'ensemble des députés ainsi qu'à la garde des sceaux et à d'autres éminentes personnalités sensibilisées à cette question.

Il a par la suite rencontré plusieurs parlementaires en septembre 2018. Il a ainsi présenté à Monsieur le Député LR **Julien Aubert** ainsi qu'à Monsieur le Député UDI **Paul Christophe**, l'une de ses propositions en faveur d'une meilleure information des victimes d'agression.

A chaque fois, il a notamment pris l'exemple du système VINE, utilisé dans de nombreux états aux Etats-Unis, qui signifie **Victim Information Notification Everyday**. Ce système d'information permet aujourd'hui à une victime de crime de connaître le statut carcéral de son agresseur pratiquement en temps réel : s'il est incarcéré, s'il est transféré dans une autre prison, s'il s'est évadé, s'il doit être libéré, s'il est décédé, etc.

Par ailleurs, lorsque l'agresseur porte un bracelet électronique GPS, un système comme VINE pourrait à l'avenir permettre d'informer la victime si l'agresseur ne respecte pas les conditions de son placement sous surveillance à distance : s'il n'est pas présent chez lui alors qu'il devrait y être, s'il rentre dans une zone où il n'est pas censé se rendre, s'il a échappé à la surveillance électronique, etc. VINE, ou un outil qui s'inspirerait de cette technologie, permettrait de renforcer la lutte aux violences faites aux femmes. Il permettrait d'éviter de potentielles victimes et surtout de rassurer toutes celles qui vivent aujourd'hui dans la peur des représailles.

## Réforme de la Justice : l'Institut pour la Justice a fait reprendre ses idées par les LR

### ❖ Les idées de l'IPJ au Sénat

En octobre 2018, alors que le projet de loi de programmation pour la Justice était devant le Sénat, l'Institut pour la Justice est allé à la rencontre du Sénateur des Alpes-Maritimes, **M. Henri Leroy** pour le convaincre de reprendre les idées de l'Institut pour la Justice.

Pour amender ce projet de loi, le sénateur s'est ainsi appuyé sur le travail et le concours de l'Institut pour la Justice, et a ainsi déposé 18 amendements reprenant l'ensemble des idées phares défendues depuis une décennie par notre association : droit d'appel des victimes, exécution des peines, légitimes défense, révision in defavorem des décisions pénales...

Ces amendements ont reçu le soutien d'une vingtaine de députés. Six d'entre eux ont reçu l'aval de la commission des lois et trois ont été votés par le Sénat. Ils seront hélas ultérieurement supprimés devant l'Assemblée nationale.

## ❖ Les idées de l'IPJ à l'Assemblée Nationale

A noter tout de même qu'au mois de novembre suivant, les textes de ces amendements nous ont été réclamés par d'autres députés et notamment par les services des LR travaillant au sein de la commission des lois.

Preuve que les idées de notre Institut circulent désormais allègrement au sein des deux chambres du Parlement.

## LE RESEAU D'EXPERTS DE L'IPJ S'ETOFFE À L'INTERNATIONAL

La crédibilité de l'IPJ est encore renforcée en 2018 par l'arrivée en son sein de deux nouveaux experts de renommée internationale :

Le premier, le Docteur **Theodore Dalrymple**, est un médecin Psychiatre anglais qui a exercé longtemps dans les quartiers difficiles de Londres et à l'hôpital de la prison de Birmingham.

Précisément, parce qu'il a beaucoup fréquenté et soigné les détenus des prisons anglaises, il sait très bien que le délinquant ordinaire n'est pas « une victime de la société ». Le docteur Dalrymple est aussi l'auteur de plus d'une vingtaine de livres et, après avoir pris sa retraite, il est désormais chercheur au sein du Manhattan Institute, un puissant think-tank américain qui défend les mêmes idées que l'IPJ en matière de justice.

Ce nouvel expert vit entre l'Angleterre et la France (son épouse est française), et lorsqu'il vient à Paris, il ne manque pas de faire une visite aux permanents de l'IPJ, dont il suit les travaux avec assiduité.

La seconde, **Heather Mac Donald** est juriste. Avocate de formation et spécialiste des questions de criminalité, Heather Mac Donald est une essayiste et journaliste américaine. Elle est aussi chercheuse associée au Manhattan Institute, puissant think-tank américain qui défend les mêmes idées que l'IPJ en matière de justice. Également éditrice au City Journal, elle a écrit plusieurs ouvrages comme « *Quelle solution pour l'immigration ?* » et « *La guerre faite aux policiers : comment la nouvelle offensive contre la loi et l'ordre met en péril notre sécurité à tous* ».

## DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES ENRICHISSANTES

La crédibilité de l'IPJ repose également sur la succession d'autres rencontres professionnelles. Des rencontres qui se sont poursuivies au cours de cette année 2018 et qui lui permettent de développer des connaissances précieuses. Ces connaissances lui permettent d'exercer avec toujours plus d'acuité son esprit critique. En affinant son analyse de l'actualité, elles lui permettent de défendre plus efficacement ses idées.

<b>Pour des bracelets électroniques de dernière génération</b>
--

L'IPJ est allé à la rencontre de **Guillaume Gagnier**, responsable du développement de la société Geosatis Technology, qui répond aux questions de l'Institut pour la Justice sur la question des nouveaux bracelets électroniques mobiles. Cet entretien a été filmé pour en assurer une plus large publicité.

Le but de cette technologie est de mettre en place un suivi continu assorti de diverses obligations qui pourront toutes être strictement contrôlées, afin que le port du bracelet puisse aller jusqu'à devenir une véritable peine. Il est un enjeu crucial de sécurité à l'heure où la saturation des prisons françaises conduit à ce que de nombreuses peines de prison soient tardivement ou même jamais exécutées derrière les murs.

### **La sécurité du président de la République à l'aune des révélations de l'affaire Benalla**

L'IPJ est allé à la rencontre d'**Eric Stemmelen**, Commissaire divisionnaire honoraire, ancienne personnalité reconnue du service de protection des personnalités. Le recul critique et l'expérience d'**Eric Stemmelen** nous a offert une vision particulièrement précieuse de l'affaire "Alexandre Benalla", du travail des commissions d'enquêtes parlementaires et des implications réelles de ses révélations sur la sécurité concrète des plus hautes personnalités de l'exécutif.

Cet entretien a été filmé, largement partagé et figure sur la chaîne Youtube de l'Institut pour la Justice.

### **La place de l'oralité dans le procès pénal à l'heure de la modernisation de la Justice**

L'IPJ est allé à la rencontre du magistrat honoraire **Philippe Bilger**, qui a exercé pendant plus de vingt ans la fonction d'avocat général à la cour d'assises de Paris après avoir aussi été juge d'instruction. Il est aujourd'hui le président de l'Institut de la parole.

Au cours de cet entretien, que l'IPJ a pu filmer pour en faire profiter ses sympathisants, il adonne sa conception du fonctionnement de l'appareil judiciaire et l'importance de l'oralité dans la justice.

Ces observations sont essentielles à l'heure où la modernisation de la justice et le recours accru aux techniques de vidéoconférence marque un net recul de la place de cette oralité. Des modifications qui ne sauraient être sans conséquence sur le cours de la justice.

## **PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES**

En 2018, l'Institut pour la Justice a publié de nombreux travaux d'experts, pour qu'ils aient une chance d'être entendus et repris dans les médias. Toutes ces études ou entretiens, plus d'une soixantaine depuis l'origine, recouvrent des sujets très variés, qui sont souvent tabous au sein des milieux politiques et judiciaires et que l'association a à cœur de traiter avec sérieux et réalisme. Regarder la réalité en face et réfléchir à des solutions pour pallier les problèmes font partie des missions de l'association.

### ❖ **La police de sécurité du quotidien**

## **Entretien avec Patrice Ribeiro, commandant de police et secrétaire général du syndicat Synergie-Officiers – Janvier 2018**

La police de la sécurité et du quotidien (PSQ) voulue par le président de la République a été lancée, à titre expérimental, dans un certain nombre de communes en 2018. Patrice Ribeiro, secrétaire général du syndicat de policiers Synergie-Officiers, s'est entretenu avec l'IPJ au sujet de cette PSQ dont les contours et les objectifs demeurent encore très flous. Il a même évoqué en même temps certaines des difficultés rencontrées aujourd'hui par les policiers dans leur travail quotidien.

### **❖ Les critiques de la « Vitre Brisée » se trompent**

**Heather MacDonald - Chercheur associé au Manhattan Institute et éditrice au City Journal  
– Février 2018**

Ces vingt-cinq dernières années, la criminalité a diminué de près de 50% aux Etats-Unis et, dans certaines villes comme New-York, cette baisse a été encore plus spectaculaire et a dépassé les 80%. Mais la police américaine est sous le feu des critiques. Certains l'accusent d'avoir des pratiques discriminatoires envers les minorités ethniques, voire même, comme le mouvement Black Lives Matter, de se livrer à une véritable « chasse à l'homme noir ».

Heather MacDonald explique pourquoi ces critiques sont non seulement infondées, mais dangereuses. En discréditant la police et en amenant les policiers à s'abstenir de certaines actions de maintien de l'ordre pour ne pas être taxés de racisme, ces attaques ont pour conséquence à la fois une augmentation des violences envers les forces de l'ordre et une augmentation de la criminalité. Et les premières victimes de cette augmentation de la criminalité sont précisément les minorités ethniques et les afro-américains, en tout premier lieu.

### **❖ Un bracelet électronique enfin efficace ?**

**Entretien avec Guillaume Gagnier, Responsable du Développement de la société Geosatis Technology – Mars 2018**

Aujourd'hui, en France, environ 10 000 personnes sont placées « sous surveillance électronique », c'est-à-dire équipées d'un bracelet qui doit théoriquement permettre à l'administration pénitentiaire de savoir où elles se trouvent.

Malheureusement, la France a essentiellement recours pour ce faire à une technologie dépassée, qui offre très peu de garanties que la personne porteuse d'un bracelet électronique respectera ses obligations.

Guillaume Gagnier, Responsable du Développement de la société suisse Geosatis Technology, nous explique les perspectives ouvertes par les nouvelles générations de bracelets électroniques, déjà en service un peu partout dans le monde, qui permettent de transformer le placement sous surveillance électronique en une peine enfin efficace, à la fois protectrice pour la société et favorable à la réinsertion du condamné.

### **❖ Crise des prisons et évolution des métiers pénitentiaires**

**Entretien avec Dominique Ciavatti, Ancienne directrice d'établissements pénitentiaires et ancienne de la LDH – Avril 2018**

Le récent mouvement de grève des surveillants de prison a révélé le profond malaise de la profession, mais aussi plus largement la crise multiforme qui touche nos établissements pénitentiaires.

Au-delà de la sous-dotation en places de prison, qui est l'aspect le plus connu et le plus médiatisé de cette crise, les prisons françaises subissent aujourd'hui les conséquences de changements intervenus depuis plus de trente ans dans leur mode de fonctionnement et dans le recrutement de leur personnel.

Dominique Ciavatti, qui a exercé des fonctions de directeur à Fresnes et à Fleury-Mérogis, nous explique ces changements et nous dévoile les rouages humains de l'univers carcéral.

❖ **L'inconstitutionnalité de l'absence de motivation de la peine par les cours d'assises. Vers un alignement de la motivation de la peine en matière correctionnelle et criminelle**  
**Hicham EL MAANNI - Mai 2018**

Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur la conformité de l'article 362 du code de procédure pénale et de l'article 365-1 de ce code aux droits et libertés garantis par la Constitution, le Conseil constitutionnel a censuré le deuxième alinéa de l'article 365-1 du code de procédure pénale, qui n'imposait pas à la cour d'assises de motiver le choix de la peine en cas de condamnation tout en reportant les effets de l'abrogation au 1er mars 2019. Le Conseil constitutionnel a néanmoins émis une réserve d'interprétation visant à faire cesser immédiatement cette inconstitutionnalité.

En rupture avec le droit antérieur, le Conseil constitutionnel a ainsi procédé à un alignement de la motivation de la peine en matière correctionnelle et criminelle. Toutefois, certaines interrogations subsistent toujours quant à la forme concrète que devra prendre cette motivation.

❖ **Lutter contre les incivilités : pourquoi, comment ? Police de Sécurité et du Quotidien et lutte contre les incivilités**  
**Laurent Lemasson, docteur en Droit Public et Science Politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice - Juillet 2018**

La délinquance proprement dite n'est pas le seul phénomène qui nourrit le sentiment d'insécurité. Dans les quartiers où elles se produisent de manière répétée, les incivilités suscitent également une demande insistante de la part de la population, que la police « fasse quelque chose » pour y mettre fin.

L'idée s'est ainsi peu à peu imposée que la lutte contre les incivilités faisait bien partie intégrante de la mission de maintien de l'ordre qui incombe aux pouvoirs publics. En France, deux initiatives récentes de grande ampleur témoignent de cette orientation nouvelle.

Tout d'abord, la ville de Paris s'est dotée depuis septembre 2016 d'une grande brigade ayant pour mission principale la lutte contre les incivilités, la DPSP (Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection). D'autre part, le ministre de l'Intérieur a lancé à la fin de l'année 2017 une vaste réforme baptisée Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), dont l'un des objectifs est de « faire reculer les incivilités du quotidien ».

Ces initiatives sont bienvenues. Toutefois, s'attaquer aux incivilités n'est pas une entreprise si simple qu'il peut y paraître et plusieurs des caractéristiques tant, de la DPSP que de la PSQ, laissent craindre que l'une comme l'autre se révèlent être des échecs.

❖ **L'étrange cas de Lavinia Woodward, Un procès récent en Angleterre révèle la frivolité du progressisme en matière de crime et de châtement**

**Theodore Dalrymple Psychiatre, anciennement praticien en hôpital et en prison en Angleterre, chercheur au sein de Manhattan Institute et contributeur au City Journal - Septembre 2018**

Lavinia Woodward, une jeune étudiante en médecine à Christ Church, Oxford, a été condamnée en septembre de l'année dernière à dix mois de prison avec sursis pour avoir blessé son petit ami durant une dispute. Alors qu'elle était en état d'ébriété, elle l'avait agressé et poignardé avec un couteau à pain. L'enquête a également révélé qu'elle n'en était pas à sa première agression et qu'elle consommait régulièrement de la drogue.

La sentence a été confirmée en appel en juin 2018.

Theodore Dalrymple examine le cas de Lavinia Woodward et montre en quoi la mansuétude dont elle a bénéficié illustre bien les impasses d'une certaine pénologie progressiste qui domine aujourd'hui le système judiciaire britannique.

❖ **Vers une meilleure information post-sentencielle des victimes d'agression**

**Guillaume Jeanson, Avocat au Barreau de Paris, Porte-parole de l'Institut pour la Justice - Octobre 2018**

Les devoirs des autorités envers une victime de violences ne prennent pas fin avec l'arrestation de l'auteur de ces violences. Ils devraient inclure aussi le fait de rendre à la victime, autant que possible, ce que son agresseur lui a dérobé : sa tranquillité d'esprit.

Et cela passe par le fait de tenir les victimes convenablement informées du déroulement de la procédure pénale, mais aussi du devenir de leur agresseur une fois que celui-ci a été condamné.

La présente note expose les modifications juridiques qui seraient nécessaires pour que la France se dote d'un système moderne d'information post-sentencielle des victimes d'agression, tel qu'il en existe déjà à l'étranger.

❖ **Prison : garder les idées claires**

**Laurent Lemasson, docteur en Droit Public et Science Politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice - Novembre 2018**

Une vidéo a connu un certain succès sur les réseaux sociaux à l'automne 2018. Il s'agissait d'un « programme hebdomadaire produit par France Culture et France Info et destiné à lutter contre les désordres de l'information, des fake news aux idées reçues. » Le thème de l'émission, intitulée « Les idées claires », était : « La prison est-elle vraiment efficace contre le crime ? » Pour répondre à cette question, une universitaire était interrogée, Virginie Gautron, « pénaliste, maîtresse de conférences à l'université de Nantes ».

L'initiative est fort louable, malheureusement, même en tenant compte des limites de l'exercice, qui consiste à traiter dans un entretien de cinq minutes un sujet complexe et polémique, cette vidéo de « décryptage » accumule les approximations, les erreurs et les insinuations trompeuses, à tel point qu'il convient de se demander si elle ne mériterait pas elle-même d'être classée dans la catégorie des « fake news ».

Cette note vise à procéder à un décryptage du « décryptage » en examinant les principales affirmations contenues dans cette vidéo pour rétablir quelques exactitudes.

### Trois nouveaux numéros de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit à chaque nouveau numéro des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

Cette revue universitaire donne la parole à des experts sérieux et reconnus, qui permet notamment à l'IPJ de donner accès à des milliers d'étudiants en droit à des analyses et des articles d'experts reconnus. L'association envoie ce fascicule aux universités, aux professeurs, aux bibliothèques (en plus de la sphère politique et institutionnelle) ... Les magistrats, avocats et juristes de demain ont l'opportunité d'accéder à un savoir qui sort de la doxa.

A chaque nouvelle parution, l'équipe de l'Institut pour la Justice envoie à tous les publics concernés un exemplaire.

- **Dixième exemplaire de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal en avril 2018**

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit une nouvelle fois, pour son dixième numéro, consacré à la réhabilitation des délinquants, des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

En 1833 paraissait *Le système pénitentiaire aux États-Unis et son application en France*, par **Tocqueville** et **Beaumont**. Bientôt deux siècles après sa parution, l'ouvrage de Tocqueville et Beaumont n'a rien perdu de son intérêt. La question à laquelle les deux hommes allaient chercher une réponse en Amérique est en effet toujours la nôtre : existe-t-il un moyen de « rendre meilleurs [les] criminels que la société a momentanément retranchés de son sein, ou tout au moins de s'opposer à ce que, dans leur prison, ils ne deviennent plus méchants. » La RFCDP propose à ses lecteurs le troisième chapitre de la première partie du *Système pénitentiaire aux États-Unis et son application en France*, dans lequel Tocqueville et Beaumont portent un jugement global sur la capacité des pénitenciers à réformer les criminels qui y sont enfermés, précédé d'une introduction générale.

Selon la théorie Humanitaire du châtement, qui prévaut aujourd'hui, punir un homme parce qu'il le mérite, et autant qu'il le mérite, est simplement de la vengeance, et par conséquent barbare et immoral. Les seuls motifs légitimes pour punir sont le désir de dissuader par l'exemple ou de corriger le criminel. C.S Lewis nous explique pourquoi cette théorie en apparence miséricordieuse dissimule en fait la possibilité d'une cruauté et d'une injustice sans fin.

L'activité en milieu carcéral diminue de manière constante en France depuis l'abrogation en 1987 du caractère obligatoire du travail carcéral. Pourtant, pour que le temps d'incarcération ne soit pas un temps mort laissant libre cours aux socialisations criminelles ou radicales, il est important de le structurer par des activités ayant pour but la réinsertion du criminel et la réforme de son comportement. **Alexis Carré** nous explique pourquoi le travail devrait à nouveau être généralisé en prison, et comment il serait possible d'y parvenir.

Chaque année, aux États-Unis, plus de 600 000 prisonniers sortent des établissements pénitentiaires fédéraux ou locaux. Selon le ministère de la Justice, 67 % de ces ex-condamnés sont arrêtés dans les trois années qui suivent pour avoir commis un nouveau délit. Depuis des décennies, le gouvernement fédéral essaie de résoudre le problème de la récidive en finançant des programmes destinés à amener les ex-condamnés vers l'emploi. Cependant, les études ont montré que ces programmes avaient peu de succès pour maintenir durablement dans l'emploi les anciens délinquants – et pour les tenir éloignés de la prison. En revanche, des initiatives privées, comme EDWINS à Cleveland, ou GOSO à Manhattan, sont de véritables réussites pour réinsérer les anciens détenus. **Howard Husock** nous explique pourquoi ces organisations indépendantes à but non lucratif offrent une perspective plus prometteuse que les programmes gouvernementaux.

La radicalisation islamiste implique une réflexion sur des modes de lutte contre celle-ci. Alors que les politiques peinent à instaurer un processus d'action efficace au sein de la population libre, il en est de même en ce qui concerne le milieu carcéral, la prison n'étant pas épargnée par le phénomène. La déradicalisation vise un abandon concomitant de la violence et des idées qui la sous-tendent. **Fanny Charlent** nous explique les mécanismes psychologiques inhérents au procédé de déradicalisation et nous propose une étude de droit comparé, sur la base de la législation de pays précurseurs en la matière.

- **Numéro spécial de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal en juin 2018**

Ce numéro spécial est tout entier dédié aux « chantiers de la Justice ». La première étape de la réforme de la justice ayant conduit par la suite à la rédaction du projet de loi de programmation pour la justice, étudié à la fin de l'année 2018 au Parlement.

Ce numéro réunit donc les études réalisées dans par **M. le Professeur Jean Pradel**, Professeur émérite de la Faculté de droit de Poitiers, **M. Jean-Claude Magendie**, Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Paris, **M. Francis Casorla**, Avocat général honoraire à la Cour de cassation, et **Me Stéphane Maître**, Avocat au Barreau de Paris, dans la perspective du colloque que l'Institut pour la Justice a tenu en avril 2018 à l'Assemblée Nationale.

- **Onzième exemplaire de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal en décembre 2018**

Ce onzième numéro réunit les actes du colloque « Terrorisme, psychiatrie et justice », que l'Institut pour la Justice a tenu le 21 novembre 2018 à Paris.

Selon **Maître Guillaume Jeanson**, les djihadistes qui frappent la France depuis plusieurs années sont fréquemment présentés à tort, par les médias et le politique, comme des « déséquilibrés ». Ce qui frappe, c'est en effet plutôt le caractère protéiforme des profils examinés. Une minorité seulement d'entre eux souffre réellement de pathologies psychiatriques aliénantes. La question sensible de la

rationalité de leurs actes se pose alors avec acuité. La diversité des profils impose, en outre, de recourir à des outils fiables d'évaluation de la dangerosité. Il s'agit là d'un préalable indispensable pour adapter finement les modalités d'exécution des peines qui seront prononcées. Une adaptation dont dépendra d'une façon non négligeable l'efficacité des dispositifs choisis pour cantonner une partie de la menace terroriste qui pèse sur notre pays.

**Maître Thibault de Montbrial** dresse un état des lieux inquiétant du terrorisme islamiste en France. Il nous rappelle que le terrorisme est un outil de lutte politique et que les terroristes islamistes qui nous attaquent sont dans une logique de conquête. Pour cela, ils ont mis en place un certain nombre de stratégies. L'une de ces stratégies, c'est d'envoyer depuis l'étranger des commandos et des gens aguerris pour faire la guerre avec des moyens de plus en plus offensifs. L'autre stratégie, c'est de bombarder de propagande la population musulmane en Europe, et en particulier en France où elle est très nombreuse, pour générer chez certains, une petite fraction de celle-ci, des passages à l'acte individuels, en jouant sur leurs failles et leurs faiblesses psychologiques, pour en faire des combattants d'une infanterie qui ne coûte rien.

Les attentats qui ont frappé la France, ainsi que le départ de plusieurs milliers de jeunes gens vers les zones de conflits, Mali, Irak, Syrie, ont propulsé la radicalisation et la déradicalisation au centre du débat. **Paul-Vincent Quilichini** nous explique que cette radicalisation est un processus dont les causes sont multiples et à l'égard duquel il faudrait avoir une action la plus précoce possible, à savoir stopper le processus de radicalisation dès l'apparition des premiers signes. Pour cela, il importe de bien reconnaître ces signes et de distinguer à temps les signaux qui indiquent un probable passage à l'acte terroriste.

Selon le **Docteur Alexandre Baratta**, il existe une absence de concordance des profils français de terroristes médiatisés avec les études internationales. La littérature internationale sur la radicalisation islamiste, notamment Al-Quaïda, décrit des sujets stables, parfaitement insérés socialement, exempts de troubles mentaux. Parmi les individus ayant commis en France des attaques terroristes médiatisées depuis l'affaire Merah, on trouve au contraire beaucoup de sujets ayant des antécédents judiciaires, peu ou mal insérés, et souffrant de troubles mentaux et/ou de troubles de la personnalité. Cela laisse penser qu'il existe des têtes pensantes dans les milieux islamistes qui recrutent à faibles frais des profils très vulnérables pour en faire des soldats du djihad sur le sol français.

S'appuyant sur son expérience, le **Docteur Theodore Dalrymple** parvient à la conclusion que le rôle de la psychiatrie dans le système judiciaire existe, mais qu'il est très limité, particulièrement en matière de terrorisme. La psychiatrie doit selon lui se cantonner au diagnostic et au traitement de la vraie folie, et non pas succomber aux tentations de l'impérialisme psychiatrique. Au fond, le problème du terrorisme est un problème d'idées, plutôt qu'un problème psychiatrique.

Selon **Maître François Falletti**, le terrorisme des années 80-90 était un terrorisme qui était largement importé et avait essentiellement des visées d'intimidation. Nous nous trouvons désormais confrontés à un terrorisme tourné vers l'affirmation totalitaire d'une doctrine sectaire, qui se pare d'une vocation impérialiste et dont le but est au fond de constituer un califat universel. Face à ce changement de nature du terrorisme, la Justice s'efforce, au stade initial, de faire preuve de souplesse et de se montrer pragmatique. Par ailleurs, puisque le terrorisme fondamentaliste d'aujourd'hui vise à faire disparaître l'Etat dans ses valeurs essentielles, ne devrait-on pas songer à réactiver certaines dispositions inscrites dans le livre 4 du code pénal relatif à la protection des intérêts fondamentaux de la nation ?

Pour **Maître Gilles-William Goldnadel**, les terroristes islamistes, à de rares exceptions près, ne sont pas des fous. C'est en revanche notre société qui semble devenue folle. L'Occident est en proie à une mauvaise conscience devenue folle. Notre justice paraît avoir assimilé l'idée que, en tant qu'Occidentaux consubstantiellement racistes, nous avons perdu toute légitimité pour pouvoir châtier

pénalement des gens qui, finalement, sont irresponsables à cause de notre propre méchanceté. D'où la tentation permanente de considérer les terroristes islamistes comme des fous ou des « déséquilibrés ».

## DANS LES MEDIAS

A de nombreuses reprises, l'Institut pour la Justice, par la voix ou la plume de son porte-parole, a répondu aux interviews de journaux, comme le Figaro, Atlantico, 20 minutes, de radios, comme Europe 1, RMC, RTL, France Inter, Sud Radio et de chaînes de télévision, comme LCP, France Ô, Arte, France 5...

2018 a notamment été l'occasion pour l'IPJ de critiquer certaines orientations politiques d'Emmanuel Macron, de l'abandon de sa promesse de construire 15.000 nouvelles places sur un quinquennat, à la dangerosité de certaines autres mesures telles que l'instauration d'un téléphone fixe dans toutes les cellules de prison ... C'est aussi l'occasion de faire entendre la voix de l'IPJ sur une actualité juridique et judiciaire chargée : les attentats de Trèbes et de Carcassonne, les Gilets Jaunes, la réforme de la Justice, l'évasion de Redouane Faïd, l'affaire Benalla, le départ de Gérard Collomb, l'attentat de Strasbourg, le procès du mur des cons...

### Quelques passages dans les médias remarquables en 2018 :

- ❖ Le porte-parole de l'IPJ, **Me Guillaume Jeanson** a signé plusieurs des tribunes qui figurent parmi les plus partagées en 2018 sur le site du Figaro : attentat de Strasbourg, Squat de Garges les Gonesse, Gilets Jaunes, les succès de publication ont été nombreux cette année pour l'IPJ qui a vu ainsi ses idées plus largement partagées et reprises.
- ❖ La matinale de RTL a interrogé **Me Guillaume Jeanson**, porte-parole de l'Institut pour la Justice, sur le texte du projet de réforme de la Justice amendé par les sénateurs, dans lequel on trouve la proposition de la mise en place d'un système d'information des victimes sur le statut carcéral de leur agresseur. C'est en effet l'Institut pour la Justice qui a appuyé le travail du sénateur **Henri Leroy**, qui a déposé l'amendement prévoyant cette évolution.
- ❖ **Me Guillaume Jeanson** a participé à l'émission Flashtalk diffusé sur LCP et France Ô. C'était l'occasion de rappeler qu'il y a aujourd'hui 15 000 détenus en surnombre dans les prisons, surtout dans les maisons d'arrêt. Pour sortir de cette situation, qui est génératrice de violence, il faut impérativement construire des prisons. C'était aussi l'occasion de rappeler que les alternatives à la prison ne sont intéressantes que si elles sont crédibles. Le travail d'intérêt général ou le placement pour bracelet électronique ne convient en effet pas à toutes les personnes détenues.
- ❖ **Me Jeanson** a aussi répondu à **Eric Brunet** sur RMC qui lui demandait si la Justice française n'est pas trop clémentine, voire laxiste. Le porte-parole de l'Institut pour la Justice et avocat au Barreau de Paris a expliqué que ce laxisme repose notamment sur la démultiplication des procédés pour éviter d'envoyer les personnes en prison. Le porte-parole est revenu également sur le "plan prison" présenté par la garde des Sceaux qui va, certes, renforcer quelques peines alternatives, mais qui va surtout s'accompagner du reniement du Président de la République de construire 15000 places de prison sans parvenir à lutter efficacement contre la surpopulation carcérale.

- ❖ Le magistrat honoraire **Philippe Bilger** a interrogé le porte-parole de l'IPJ sur les ondes de Sud Radio. Grand invité de son émission, c'était pour lui l'occasion de présenter à une heure de grande écoute l'Institut pour la Justice, ses missions et sa vision.
- ❖ Invité de l'émission "Le nouveau rendez-vous" sur France Inter, **Me Guillaume Jeanson** a débattu de la réforme pénale avec le magistrat **Philippe Courroye**, l'avocate Laure Heinich et la journaliste **Yamina Zoutat**.
- ❖ **Guillaume Jeanson** a également été invité à débattre sur Europe 1 dans l'émission de **Frédéric Taddei**. Il a pu y débattre de la réforme de la prison avec **Virginie Duval**, Présidente de l'Union syndicale des Magistrats, **Damien Pellen**, Premier secrétaire du syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP) et **Alexandre Brandy**, écrivain. Une occasion pour aborder notamment le problème de la violence à l'encontre des surveillants dans les prisons et évoquer 4000 agressions contre les personnels pénitentiaires par an. Lors de ce débat, il a expliqué aussi, que pour répondre à la surpopulation dans les prisons, il faut augmenter la capacité du parc carcéral. Enfin, **Me Jeanson** a appelé à trouver des solutions pour distinguer les personnes incarcérées dangereuses et celles qui ne représentent pas un danger.

## AVEC LES VICTIMES

Si l'association n'est pas une association d'aide aux victimes et ne fait pas d'assistance juridique, elle est néanmoins une association de soutien qui offre à toutes les victimes qui la contactent une oreille bienveillante et compassionnelle. Le collectif de victimes garde des liens étroits avec les membres de l'association.

S'il n'y a pas d'action de grande ampleur à noter sur ce point en 2018, l'association veille à toujours poursuivre ce travail précieux et utile de veille téléphonique et de soutien à toutes les personnes qui appellent l'IPJ, et qui ont surtout besoin de sortir de la solitude dans laquelle elles sont plongées.

## RESEAUX SOCIAUX ET RAYONNEMENT SUR INTERNET

### ❖ Sur Facebook

L'IPJ est très présent sur Facebook et draine un public fidèle et à ses publications. 32 571 personnes aiment la page de l'Institut pour la Justice et 30 400 personnes « suivent » son activité.

L'association a par exemple fait "le buzz" sur Facebook en relayant plusieurs informations trouvées dans les presses locales et étrangères comme, par exemple, le fait que lorsque vous êtes « radicalisé » en Italie, on n'hésite pas à vous expulser, sur l'agression sauvage d'un couple de policiers devant leur enfant, sur l'agression mortelle à Pau d'un homme de 23 ans par une bande de mineurs de quatorze et quinze ans ou encore sur le vote par le Sénat de la proposition de l'IPJ d'étendre l'information des victimes d'agression sur la situation carcérale de leur agresseur...

### ❖ Sur Twitter

L'IPJ est notamment également présent sur Twitter où, continuant de croître, il y est désormais suivi par 3700 personnes. Cet instrument de communication permet de joindre personnalités politiques, journalistes et chroniques judiciaires. Cela permet d'obtenir des informations très rapidement et de les répercuter à tous ses sympathisants.

#### ❖ Les courriels de Laurence Havel

L'IPJ a envoyé à ses sympathisants 77 emails d'informations sur l'actualité et les actions de l'IPJ. Ces emails envoyés sont très importants, car ils permettent à l'association de garder un contact direct avec ses sympathisants et ses donateurs et leur demander de soutenir l'association par des dons en ligne.

En 2018, Laurence Havel a répondu à 25 274 messages de sympathisants qui posaient des questions sur l'actualité judiciaire, sur les combats de l'IPJ, à des victimes qui souhaitaient du soutien ou à des donateurs qui avaient des questions précises. Elle se fait un devoir d'apporter à tous les messages reçus une réponse étayée.

#### ❖ La Web télé de l'IPJ

Par son compte Youtube, l'IPJ a mis en ligne en 2018 d'autres entretiens filmés avec des personnalités politiques et des acteurs du monde de la Justice et de la sécurité.

Henri Leroy, Sénateur des Alpes-Maritimes, le magistrat honoraire Philippe Bilger, Jean-Claude Magendie, ancien Président de la Cour d'Appel de Paris, Me Stéphane Maitre, Me Thibault de Montbrial, Le professeur de Droit Louis Vogel, le Professeur Jean Pradel, le Docteur Alexandre Barratta, Maître François Falletti ...

Ces interviews sont l'occasion de mettre en avant certaines initiatives méconnues et pourtant louables, comme celle de Guillaume Gagnier, responsable du développement de la société Geosatis Technology. Une société qui développe une technologie de bracelets électroniques permettant de mettre en place un suivi continu assorti de diverses obligations qui pourront toutes être strictement contrôlées afin que le port du bracelet puisse aller jusqu'à devenir une véritable peine.

Elles offrent aussi un décryptage inédit et précieux de l'actualité politico-judiciaire sensible, comme celle de Eric Stemmelen, Commissaire divisionnaire honoraire, Ancien membre éminent du service de protection des personnalités, qui a accepté de partager avec nous son regard acéré sur l'affaire "Alexandre Benalla", sur le travail des commissions d'enquêtes parlementaires et sur son sentiment quant à la gestion de cette crise.

## **LES COURRIERS DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE**

En 2018, Laurence Havel a envoyé des courriers par La Poste à tous les membres de l'IPJ. Ces courriers, qui sont très souvent accompagnés d'une demande de soutien, permettent aussi d'envoyer des informations sur l'actualité et sur les actions de l'association à toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui n'utilisent pas d'ordinateur.

Ainsi, l'IPJ a notamment envoyé deux bulletins d'informations « Droit et liberté » en mars et en octobre, qui font le point sur tous les chantiers de l'association.

Ce bulletin permet aussi de donner la parole aux donateurs, qui ont très souvent leur mot à dire sur les actions menées.

De même, Laurence Havel a envoyé plusieurs courriers à tous les donateurs sur la gestion des mineurs étrangers isolés par l'Etat, sur l'ensauvagement de la France, la colère des forces de l'ordre, la grogne des gilets jaunes ...

## **LES PERSPECTIVES EN 2019**

L'association a bien relancé son activité de publication en 2018 et va continuer d'éditer la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal ainsi que des études et des analyses régulièrement.

Elle continuera également d'étendre son réseau d'experts, en accueillant notamment le Commissaire Bernard Valézy, commissaire divisionnaire de la police nationale et vice-président de l'association «assistance et recherche de personnes disparues ».

Son travail de persuasion passera notamment par ces événements qui permettent de mettre en relation experts avisés et élus en quête de savoir. Les relations institutionnelles et auditions parlementaires feront également partie de l'activité de l'association. Elle prévoit ainsi notamment l'organisation d'un colloque à l'automne, dont le sujet devrait être au cœur des travaux parlementaires.

L'association continuera en 2019 son activité d'information auprès de tous ses sympathisants pour les tenir informés, notamment de l'avancée de ses travaux. Le soutien que l'IPJ apporte aux victimes depuis maintenant plus de 10 ans se poursuivra en 2019 avec toujours la même attention accordée à toutes les personnes qui contactent l'association.